

BANQUE

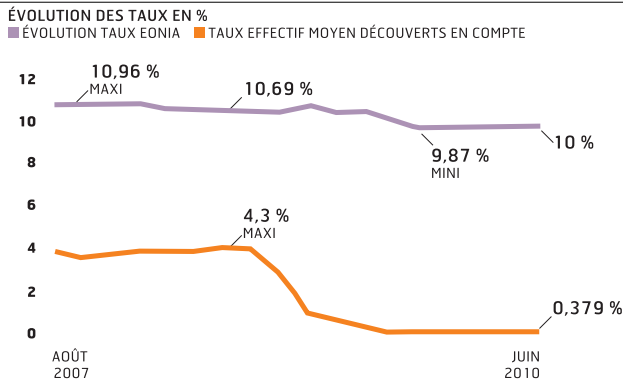
Selon une étude du Syndicat des indépendants (commerçants, artisans et TPE de moins de 20 salariés), le problème du manque de transparence des frais bancaires est aussi présent pour les TPE que pour les particuliers.

Une majorité de TPE se plaignent de leurs frais bancaires

Les particuliers ne sont pas les seuls à se plaindre de leurs frais bancaires. Selon une étude du Syndicat des indépendants qui revendique en France 25.000 adhérents artisans, commerçants et très petites entreprises (TPE) de moins de 20 salariés, à la question « si vous n'aviez qu'un seul reproche à faire à votre banquier, ce serait... », 65 % des responsables de TPE interrogés citent les frais bancaires. « Contre toute attente », relate l'étude, la restriction d'accès au crédit n'est citée que loin derrière à hauteur de 7 % et le manque de dialogue à hauteur de 10 %. A noter toutefois que 18 % estiment « ne pas avoir de problème » avec leur banquier. L'enquête a été réalisée en deux temps - entre mai et septembre 2010 - par mail, auprès de 7.000 adhérents. Près de 650 réponses ont été renvoyées.

L'étude relève par ailleurs que plus de 34 % des personnes interrogées se sont vu refuser un crédit en 2009 alors que pour 80 % d'entre elles, leurs besoins étaient inférieurs à 15.000 euros. Une situation qui s'expliquerait, selon les sondés, par une politique volontaire de la part des banques de privilégier l'utilisation de découverts (à 52,55 %) pour continuer à prélever des frais et agios sur ces derniers. Pour Jean-Guilhem Darré, délégué général du SDI, c'est une problématique que « à rapprocher du 1 % de clientèle bancaire des particuliers considérés par le rapport Pauget-Constans comme

LA MARGE DES BANQUES SUR LES DÉCOUVERTS EN COMPTE DES TPE



« LES ECHOS » / SOURCE : BANQUE DE FRANCE / SDI

34%

Le nombre de TPE s'étant vu refuser un crédit en 2009.

en grande difficulté en raison de frais récurrents d'incidents de paiement ». Face à des clients payant beaucoup d'agios, les banques proposent une solution de crédit de trésorerie dans moins de 13 % des cas.

Pour les auteurs de l'étude, cette situation s'explique par plusieurs facteurs. L'un d'eux résulterait de la décision du conseiller en agence « de laisser le dossier "en l'état" plutôt que de s'atteler à un dossier de peu

d'intérêt qui risque d'être rejeté par sa direction régionale ».

Autre raison mise en avant : l'amélioration constante des marges des banques sur les découverts en comptes depuis quatre ans. Ainsi, l'écart entre le taux court terme du marché du refinancement (Eonia) et le taux moyen réel constaté sur les découverts d'entreprises aurait été multiplié par douze sur la période (voir graphique).

Pour le syndicat, des efforts doivent être faits en matière de transparence. Il propose par exemple la signature de conventions de compte systématiques entre la banque et l'artisan-commerçant avec la mention du découvert autorisé et ses modalités de renégociation ou

de dénonciation ; l'intégration des commissions d'intervention. Il réclame également l'intégration des frais d'intervention directement dans le calcul du TEG des découverts et, par ailleurs, l'élaboration d'une présentation cohérente des frais et services bancaires pour permettre une meilleure comparaison entre les établissements.

Un programme pratique en ligne

Pour appuyer son action, le SDI rencontrera Hervé Novelli, secrétaire d'Etat à l'Artisanat, au Commerce et aux PME, le 9 novembre. Il demandera la création d'une banque publique dédiée aux TPE qui pourrait utiliser le réseau d'Oséo.

Interrogée par « Les Echos », la Fédération bancaire française (FBF) rappelle, de son côté, que les banques se sont engagées pour 2010 à mettre 96 milliards d'euros à la disposition des TPE-PME, dont 58 milliards de crédits court terme. Et de rappeler que, à fin août, les crédits mobilisés par les TPE-PME ont progressé de 4 % sur un an (+3,6 % pour les seules TPE).

Enfin, la FBF a élaboré le programme pratique en ligne pour les professionnels « Les clés de la banque », avec des guides tels que « Le besoin de trésorerie » ou « Elaborer son plan de financement ».

REJANE REIBAUD

E Retrouvez l'étude du SDI sur lesechos.fr/documents